



Accident de route non responsable

Par **vijowi**, le **05/02/2020** à **17:12**

Bonjour,

J'ai été victime d'un accident de la route non responsable (véhicule embouti avec violence par l'arrière) le 21/09/2019 ayant entraîné une ITT de 4 jours et j'ai repris le travail, tant que faire se peut malgré les douleurs persistantes et en ayant depuis cette date jusqu'à aujourd'hui des séances de kinésithérapie en raison d'une tendance à l'inversion de la lordose physiologique ayant pour sommet C4 décelée par une IRM.

Je fais parvenir tous les documents médicaux et factures payées à mon assurance au fur et à mesure que je les possède mais je suis étonné n'avoir aucun message ni conseils en retour de la part de mon assurance.

Je n'ai pas de protection juridique.

Merci de bien vouloir m'informer à quoi je dois m'attendre sur ce type de dossier et quelles sont les procédures et les délais encourus à ce jour alors que je ne suis toujours pas guéri.

Par **Chaber**, le **05/02/2020** à **18:47**

bonjour

blesse non responsable vous bénéficiez de la loi Badinter pour tous vos préjudices;

<https://www.ffa-assurance.fr/infos-assures/accidents-de-la-route-quelle-indemnisation-pour-les-dommages-corporels>

Votre assureur s'il est adhérent à la Convention IRCA aurait dû intervenir. Sans la négative c'est l'assureur du responsable

A défaut d'une protection juridique avez-vous une clause Défense-recours dans votre contrat ?

Par **vijowi**, le **05/02/2020** à **20:50**

Bonsoir Mme,Mr Chaber,

Merci pour votre prompte réponse!

Mon assureur est adhérent à l'IRSA;

J'ai bien une garantie Recours de l'assuré .

Bien cordialement.

Par **Erine**, le **20/01/2021** à **00:21**

Bonjour,

Il existe des associations des victimes de la route, la loi Badinter est appliquée pour les victimes non responsables, je suis présidente d'une association AMAR (voir les coordonnées sur le net).

Bien à vous.

Par **JulienG13**, le **25/07/2021** à **14:49**

Oui ! Les assos d'aide aux victimes sont très efficace pour ce genre de problèmes. J'ai trouve une [liste d'association d'aide aux victimes](#) qui m'a été bien utile.